

ALERTE : LAIT LACTALIS CONTAMINE

Perturbateurs endocriniens, particules fines, bouffe chimique, salmonelloses, rupture de stock de médicaments de première nécessité en France....

Il n'y a pas à dire, on vit une époque formidable.



Lactalis premier géant mondial des produits laitiers, a reconnu dans sa dernière communication du 21 décembre 2017, avoir écoulé depuis le 15 février 2017 des milliers de tonnes de lait pour bébé, contaminé par les salmonelles, l'entreprise a d'ailleurs précisé que : « nous savons désormais qu'une contamination dispersée s'est installée dans notre usine de Craon suite à des travaux réalisés courant premier semestre 2017 ».

A cette occasion, le groupe a annoncé, en application du « principe de précaution » avoir lancé une procédure de rappel de 720 nouveaux lots de lait infantile et autres produits pour risques de contamination à la salmonelle.



Lactalis a potentiellement porté atteinte à la santé de milliers de nourrissons, en France comme à l'étranger et là est le scandale. En effet en tant qu'industriel de l'agroalimentaire, il a l'obligation absolue de prévenir tout risque sanitaire, surtout quand les consommateurs sont des bébés !!!!

Mercredi 10 janvier 2018, après l'enseigne Leclerc, les groupes Auchan, Carrefour et Système U ont reconnu, **voir commercialisé des produits Lactalis pourtant retirés de la vente** en raison d'une contamination aux salmonelles, depuis le rappel, le 21 décembre, par le géant de l'agroalimentaire, de 720 lots de lait infantile. **Ces annonces en cascade sont faites vingt-quatre heures après les révélations sur la vente, par l'enseigne Leclerc, de 984 produits Lactalis incriminés.**

Des produits : Picot, Milumel et Taranis mais aussi Carrefour, potentiellement contaminés qui s'ajoutent aux 625 lots de lait pour bébé dont le Ministère de l'Économie, sur la base de l'enquête menée par la DGCCRF, avait publié la liste.

Ces derniers ont fait l'objet d'un rappel massif en France et à l'étranger : **c'est près de 7 000 ton-nes de produits, et ont déjà été, en partie, retirés du marché ces deux dernières semaines.** L'ensemble des lots représentent la totalité des produits fabriqués ou conditionnés dans son usine de Craon en Mayenne, commercialisés tant en France qu'à l'international.

Les consommateurs que nous sommes croient pouvoir acheter en toute confiance les produits présents dans les rayons des grandes surfaces, persuadés qu'ils sont de bonne qualité et que les produits toxiques, périmés ou contaminés ont bien été retirés de la vente.

Nous vous incitons à la plus grande vigilance lors de vos achats.

Lactalis n'en est pas à son coup d'essai : plusieurs incidents dans des entreprises gérées par ce groupe ont provoqué la pollution de deux rivières, l'Isère et la Seiche provoquant entre autre la mort de milliers de poissons. Le Maire de Saint-Just-de Claix, en Isère, a dénoncé un scandale environnemental qu'il combat sans succès depuis dix sept ans. **En août 2017 la Préfecture a fait savoir que l'usine serait inspectée et qu'un procès verbal pour infraction délictuelle au Code de l'Environnement serait transmis au parquet.**

Pour INDECOSA CGT ces affaires illustrent bien que ni la protection de l'environnement, ni celle de la santé, de la sécurité voire de la vie des consommateurs ne pèsent beaucoup aux yeux des prédateurs de l'agrobusiness dans leur course effrénée aux profits.

Nous devons faire preuve de la plus grande vigilance vis-à-vis- de ces multinationales sans foi ni loi, à dénoncer leurs pratiques aux autorités publiques en exigeant de ces dernières le renforcement des moyens des services de contrôles et de répression des fraudes.



Ruptures de stock de médicaments

Patients en danger !!!!

Vous êtes malades ? Tant pis pour vous !!!

Le nombre de médicaments en rupture de stock augmente fortement depuis quelques années.

Médicaments de premières nécessités : anti-infectieux, chimiothérapies contre le cancer, traitements hormonaux ou neurologiques, antihypertenseurs...

Des centaines de médicaments sont indisponibles chaque année sur le marché français en ville comme à l'hôpital, et parfois, cela dure longtemps.

Des malades très inquiets qui ne peuvent obtenir leur traitement durant plusieurs mois (3 mois mais souvent plus de 3 mois).

Qu'il s'agisse de rupture de stock (côté fabricant) ou d'approvisionnement (chez le pharmacien), **il est de plus en plus fréquent de ressortir les mains vides de la pharmacie** : "Il nous manque en permanence plusieurs dizaines de produits, et les choses ne vont pas en s'améliorant", constate Carine Wolf, pharmacienne et présidente de l'Ordre des pharmaciens de Seine-Maritime.

55% des Français disent avoir été confrontés au problème, selon un sondage Ipsos-Observatoire sociétal du médicament, y compris pour des traitements dont l'interruption pose de vrais problèmes médicaux.

Pourquoi ces ruptures de stocks ?

❑ Un marché devenu très vaste

D'abord en raison de l'organisation du système de soin au niveau mondial. **La matière première vient majoritairement d'Asie, et la plupart des médicaments ne sont plus fabriqués sur le territoire français, ou même européen, mais en Chine et en Inde.** Nous sommes donc dépendants des aléas de production en Asie. Si l'offre diminue, par manque de matières premières (comme cela a été le cas pour des extraits thyroïdiens) ou par défaut dans la production (pour un vaccin, par exemple), il n'est plus possible de livrer tout le monde dans les temps.

❑ Un marché trop tendu

La production se fait à flux tendu. Or il faut compter de quelques semaines à plus d'un an entre la commande et la livraison d'un médicament. Il suffit que la demande augmente dans un autre pays, ou que sur notre territoire un traitement concurrent soit indisponible pour que, mécaniquement, les stocks s'effondrent.

❑ La prime au marché le plus juteux

Il arrive que certains arrêts de fabrication soient "programmés" par des laboratoires qui jugent certains médicaments "pas assez rentables". Une sorte de mesure de rétorsion inavouée après la baisse de prix d'un traitement par exemple. Les grossistes sont alors tentés de privilégier le marché qui rapporte le plus, dans un pays voisin – comprenez celui où le médicament est vendu le plus cher.

"La loi de santé 2016-41 du 26 janvier 2016 interdit d'ailleurs aux grossistes d'exporter des médicaments -d'intérêt thérapeutique majeur" dont les stocks sont insuffisants et c'est une bonne chose", note Éric Baseilhac, directeur des affaires économiques et internationales du Leem (les entreprises du médicament).

Nous envisageons une action collective (pétition – alerte facebook) concernant cette situation, si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous contacter.



Pour contacter votre association de consommateurs INDECOSA-CGT 63

**Maison du Peuple • Place de la Liberté
63000 Clermont-Ferrand
☎ 04 73 36 21 64
✉ indecosa.63@orange.fr
P e r m a n e n c e s l e s
M a r d i s d e 1 4 h à 1 7 h
V e n d r e d i s d e 1 0 h à 1 2 h • 1 4 h à 1 6 h**

